

Cotisations formation sur la masse salariale 2018 – Non assujetties au CCCA BTP

Entreprises Alsace-Moselle

CONTRIBUTIONS LÉGALES	Moins de 11 salariés		11 à 49 salariés		50 -299 salariés		300 salariés et +		Nature des contributions
	BAT	TP	BAT	TP	BAT	TP	BAT	TP	
	-	-	0,15 %		0,20 %		0,20 %		FPSPP Contrat de professionnalisation ,CPF dans le cadre d'un CIF
	-	-	0,15 %		0,20 %		0,20 %		CIF CIF, congé VAE, congé bilan de compétences, congé examen, congé jeunes salariés
	-	-	0,20 %		0,20 %		0,20 %		CPF Actions qualifiantes et/ou certifications inscrites à l'inventaire, socle de connaissances et de compétences, accompagnement VAE
	0,40%	0,40%	0,20 %		0,10 %		-		PLAN DE FORMATION Adaptation au poste de travail, évolution des emplois, maintien dans l'emploi, développement des compétences
	0,15 %	0,15%	0,30%		0,30%		0,40%		PROFESSIONNALISATION POEI et POEC, contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, formation tuteur et maître d'apprentissage
CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE	0,35 %	0,35 %	0,20 %	-	0,20 %	-	-	-	CONVENTIONNELLE <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la santé et de la sécurité au travail Création, gestion, reprise ou transmission d'entreprise Transition écologique et énergétique ...
	0,90%	0,90%	1,20%	1%	1,20%	1%	1%	1%	TOTAL CONTRIBUTIONS LÉGALES + CONVENTIONNELLE
1% CDD	1% de la masse salariale CDD								CIF CDD ...
CONTRIBUTION VOLONTAIRE	-	-	Calculée en fonction de vos besoins, elle donne accès à une offre de services spécifique et à un co-investissement formation supplémentaire						VOLONTAIRE Gérée pour le compte de l'entreprise, elle permet notamment d'optimiser le financement de votre plan de formation

 Cotisation collectée et gérée par Constructys

 Cotisation collectée par Constructys et reversée aux organismes habilités